

ACTION URGENTE

LIBÉRATION D'UNE FEMME DÉTENUE APRÈS AVOIR DÉNONCÉ SON VIOL
Une Libyenne, Eman al Obaidi, qui était détenue après avoir affirmé que des membres des forces du colonel Kadhafi l'avaient violée, a été libérée. Cependant, elle est toujours inquiète pour sa propre sécurité et a indiqué qu'on l'empêchait de quitter Tripoli.

Le 3 avril, la nouvelle chaîne de télévision Libya Channel a diffusé des séquences vidéo sur lesquelles figuraient deux interviews d'**Eman al Obaidi**.

Au cours de l'un de ces entretiens, elle raconte qu'elle a été détenue pendant trois jours par les autorités libyennes. Elle précise que, pendant sa détention, elle a été interrogée par différents organes de l'État, notamment l'Agence de sûreté intérieure, l'Agence de sûreté extérieure et les Renseignements généraux. Elle a finalement été conduite auprès du parquet général, qui a promis d'ouvrir une enquête sur ses allégations de viol.

Durant le second entretien, Eman al Obaidi indique qu'elle a été emmenée de force hors de son domicile par des hommes armés en civil pour des « investigations judiciaires », puis libérée au bout de quelques heures sans explication à son arrestation. Cet événement semble avoir eu lieu après sa libération, mais Amnesty International en ignore les circonstances précises.

Pendant les deux interviews, Eman al Obaidi exprime ses craintes pour sa sécurité à Tripoli et déclare qu'elle souhaite retourner à Tobrouk, dans l'est de la Libye, pour retrouver sa famille. Elle affirme que les autorités libyennes l'empêchent de quitter Tripoli.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en anglais, en français, en arabe ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à garantir la liberté de mouvement d'Eman al Obaidi et à ordonner expressément à toutes les forces pro-Kadhafi de ne pas entraver sa sécurité lors de son trajet vers l'est de la Libye ;
- priez-les instamment de mener sans délai une enquête indépendante, exhaustive et approfondie sur ses allégations de viol et d'autres actes de torture et mauvais traitements aux mains de membres des forces de sécurité libyennes, et de conduire les responsables présumés devant la justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 16 MAI 2011 À :

Chef de la révolution :

Colonel Mu'ammarr Al-Gaddafi
 Office of the Leader of the Revolution,
 Tripoli, Libye

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Directeur exécutif de la Fondation

Kadhafi pour le développement :

Gaddafi Development Foundation
 Executive Director
 El Fatah Tower, 5th Floor B No.57
 PO Box 1101, Tripoli
 Libye

Fax : +218 21 3350263

Formule d'appel : *Dear Sir, / Monsieur,*

Copies à :

Association caritative Waatassimu :

Waatassimu Charity Association
 Omar Al mukhtar Street
 Tripoli, Libye
 +218 21 334 3329/7/6 (merci de vous
 montrer persévérant)

Courriel : info@waatasemu.org

Formule d'appel : *Dear Madam, / Madame,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Libye dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 98/11. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE19/013/2011/fr>.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LIBÉRATION D'UNE FEMME DÉTENUE APRÈS AVOIR DÉNONCÉ SON VIOL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le 26 mars 2011, Eman al Obaidi a été traînée de force hors de l'hôtel Rixos de Tripoli par des agents en civil des forces de sécurité libyennes alors qu'elle tentait de parler à des journalistes étrangers et affirmait avoir été séquestrée et violée par des membres des forces du colonel Kadhafi. Elle criait : « Regardez ce qu'ils m'ont fait ! », en montrant des bleus sur son corps, quand elle a été forcée à monter dans une voiture banalisée et emmenée vers une destination inconnue.

Les autorités libyennes n'ont pas révélé la raison ni le fondement juridique de sa détention. Au lieu d'enquêter sur ses allégations de viol et d'autres actes de torture ou mauvais traitements, elles tentent de la discréditer publiquement, en prétendant qu'elle est mentalement déséquilibrée et en l'accusant d'être une prostituée.

D'après les autorités, les hommes des forces de sécurité accusés de viol nient ces accusations et ont engagé des poursuites contre elle pour diffamation. On ignore s'il s'agit de poursuites civiles ou d'une procédure pénale soutenue par le gouvernement.

Des violations flagrantes et systématiques des droits humains ont été commises en toute impunité tout au long du régime du colonel Mouammar Kadhafi, qui dure depuis plus de 40 ans en Libye, notamment des arrestations arbitraires et des détentions sans jugement, des disparitions forcées, des actes de torture et d'autres mauvais traitements, des procès iniques et des exécutions extrajudiciaires. Les autorités libyennes ne tolèrent pas la dissidence, y compris les critiques pacifiques réclamant le changement, et elles enferment régulièrement les personnes qui cherchent à exercer leur droit à la liberté d'expression.

Les femmes sont victimes de discrimination, tant dans la législation que dans la pratique. Celles qui sont victimes de viol et d'autres violences sexuelles sont, semble-t-il, généralement réticentes à signaler ces crimes aux autorités, d'une part parce qu'elles pourraient être accusées d'adultère – un « crime » passible de cinq ans d'emprisonnement et d'une peine de flagellation – et d'autre part parce que subir un viol peut être considéré comme honteux et constituer un affront à l'honneur familial.

Action complémentaire sur l'AU 98/11, MDE 19/015/2011, 4 avril 2011

